



### Séance du jeudi 02 février 2023

Nombre de délégués : L'an deux mil vingt-trois, le 02 février le Comité Syndical du Syndicat Mixte  
titulaires d'Aménagement et d'Assainissement de la Vallée de l'Ozon, dûment convoqué le  
- Présent(e)s : 12 (dont un 24 janvier 2023, s'est réuni à 14 h 00 à salle des Pachottes à Simandres, sous la  
DS) présidence de M. BOULUD Michel, Président.  
- Pouvoirs : 2  
- Excusé(e)s : 10  
- Absent(e)s non  
excusé(e)s :

Présent(e)s : ABELLAN Tim ; ATHAZE Pierre ; BOULUD Michel ; GAMET Christian ; GAT  
Thierry ; HUMBERT Claude ; IBANEZ Raphaël ; JULLIEN Bernard ;  
ROCAVIVES Jean-Luc ; SAUZE Jean-Luc ; SCOTTI Mattia ; VARIGNY Nicolas.

Pouvoirs : CHONE Jean-Philippe donne pouvoir à GAMET Christian  
GIROMAGNY Véronique donne pouvoir à Pierre ATHANAZE

Excusé(e)s : ATHAZE Pierre ; BONNEFOY Mireille ; CARRAS Lilian ; BALLELIO Pierre ;  
EDERY Michèle ; DEHAN Nathalie ; GROSPERRIN Anne ; LINAGE Yves  
(suppléant présent) ; ROSET Patrick ; SUBRA Cécile

Absent non excusé :

<b>Délibération N°2023-004 du comité syndical</b>	<b>Objet : Acquisition parcelle AS140 – Le Bas du Pontet</b>
---	--

#### Le Comité Syndical du Smaavo,

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Vu** l'arrêté préfectoral n° 69-2019-04-15-006 du 15 avril 2019 relatif aux statuts et compétences du SMAAVO

**Vu** l'avis du Bureau Syndical en date du 20 janvier 2023,

**Considérant** que le Smaavo a la compétence Gémapi,

**Considérant** qu'il est nécessaire que le Smaavo récupère la parcelle AS140, parcelle de terrain agricole en nature de Peupleraie dans le cadre des travaux d'aménagement hydraulique de la Luynes et d'une zone d'expansion des crues,

**Après en avoir délibéré, le comité de délégués de la compétence GEMAPI, à l'unanimité**

Voix pour : 7

Voix contre : 0

Abstentions : 0

## DECIDE

- **DE PROCEDER** à l'acquisition de la parcelle cadastrée, commune de Saint-Symphorien-d'Ozon, section AS 140, d'une superficie de 77 a 43 ca, au prix de 7 729 euros.
- **D'AUTORISER** le Président à signer tout document et acte permettant l'acquisition desdites parcelles.
- **DE DIRE** que les frais de notaires seront à la charge du Smaavo.
- **DE DIRE** que les crédits sont inscrits au budget 2023 du Smaavo, sur le budget Gémapi au chapitre 21.

Télétransmise en Préfecture le  
Affichée le  
Certifiée exécutoire le

Pour extrait conforme au registre,

Michel BOULUD  
Président



The image shows a blue ink signature of Michel Boulud over a circular official stamp. The stamp contains the text 'Syndicat d'Assainissement et d'Assainissement de la Vallée de l'Ozon' and a central emblem featuring a landscape with a sun and a building.